

# Japan Analysis

## La Lettre du Japon

no 1  
septembre 2005

### ANALYSE DE L'ACTUALITÉ

1. Réforme postale : les électeurs arbitrent
2. Le gouverneur de Tokyo a été réélu en juillet, et les élections municipales, considérées comme un « baromètre national » ont confirmé la tendance au bipartisme
3. Relations nippo-chinoises et nippo-coréennes : le sixantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale ne fait pas oublier la crise du printemps dernier
4. Le G4 n'est soutenu ni par les États-Unis, ni par l'Union africaine
5. Conférence à 6 : un quatrième cycle décevant
6. Iter, un accord équilibré

### POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ

- Sonoda Shigeto, « Sortir des jeux nationalistes », *Sekai*, juillet 2005, pp. 78-85.
- Mizuno Naoki « Pour une mise en commun des documents historiques nippo-coréens », *Sekai*, juillet 2005, pp. 116-122.
- Takagi Yoshitaka « Indemnités de guerre à la Chine et procès », *Sekai*, juillet 2005, pp. 124-134.
- Nakajima Mineo, Hiizumi Katsuo, Willie Lam, « La nouvelle guerre froide asiatique », *Voice*, Septembre 2005, pp.144-155.
- Tanaka Shûsei, Iio Jun, « *La foi plutôt que le parti* – La scène politique nouvelle génération conçue par l'excentrique Premier », *Chûdôkôron*, octobre 2005, pp. 40-58.

*Japan Analysis - La Lettre du Japon* est une lettre trimestrielle d'analyse des débats japonais à partir de sources en langue originale.

Elle est publiée par *Asia Centre - Centre études Asie*, qui conduit des recherches sur l'Asie contemporaine, plus particulièrement sur les relations internationales, les systèmes et risques politiques, l'économie politique et ses transformations en Asie : [www.centreasia.org](http://www.centreasia.org)

## ANALYSE DE L'ACTUALITÉ

### 1. Réforme postale : les électeurs arbitrent

Le projet de réforme de la Poste, en discussion depuis plus d'un an<sup>1</sup>, a été rejeté par la Chambre haute le 8 août et le Premier ministre, s'estimant désavoué, a dissout la Chambre basse. Les élections qui ont eu lieu le 11 septembre, date symbolique, ont été pour le Premier ministre une victoire triomphale.

La réforme postale avait été adoptée par la Chambre basse par cinq voix de majorité, trente-sept députés PLD votant contre. Elle avait été adoptée par le comité spécial sur la privatisation de la Chambre haute, mais a été rejetée en séance plénière par la Chambre haute, vingt-deux sénateurs PLD votant contre. L'opposition dans son ensemble avait rejeté le projet, le parti démocrate allant jusqu'à boycotter une partie des débats.

L'épargne et l'assurance postales rassemblent le quart des investissements financiers des ménages japonais. L'épargne postale à elle seule dépasse le montant de l'ensemble des dépôts effectués auprès des quatre plus grandes banques du pays. La concentration de l'épargne privée entre les mains du secteur public prive l'économie de ressources considérables et crée des distorsions de concurrence (en raison des avantages fiscaux dont ces placements bénéficient). Elle alimente les investissements publics au détriment du secteur privé.

Le projet de réforme, qui va être à nouveau soumis à la Diète<sup>2</sup>, prévoit la division en avril 2007 de *Japan Post* en quatre unités (guichet, courrier, assurance et épargne), détenues par une holding qui jusqu'en 2017 serait intégralement contrôlée par le gouvernement. En avril 2017, l'épargne et l'assurance seraient privatisées. La holding conserverait le contrôle des activités de guichet et de courrier, mais la part du secteur public dans son capital serait ramenée au tiers du total.

Le projet de réforme, qui a pris la forme de six projets de lois, maintient des liens entre les diverses activités : les sociétés d'assurance et d'épargne seraient obligées (après avril 2007)

de confier la réalisation des manipulations liées aux activités bancaires et d'assurances, à la holding gérant les services de comptoir. Celle-ci aurait le droit d'acheter des parts de ses anciennes branches épargne et assurance (après 2017).

Mais l'opposition d'une partie du PLD s'explique par des considérations électorales bien plus que par le contenu de la réforme : les 270 000 employés de *Japan Post* et leurs familles sont des faiseurs d'opinion dans les petites villes et villages et sont acquis au PLD. Or, la Poste serait déficitaire sans ses activités financières.

Le Premier ministre avait prévenu que si le projet était rejeté, la Diète serait dissoute et que le parti n'accorderait pas de soutien électoral à ceux de ses membres qui auraient voté contre, et qu'il présenterait des candidats contre eux dans toutes les circonscriptions à un siège où le Kômeitô n'était pas présent. Le Kômeitô avait pareillement signalé qu'il n'y aurait pas de report de voix au profit des « traîtres » du PLD. Le recrutement de nouveaux candidats a commencé immédiatement après la dissolution, et une lutte s'est engagée entre les antennes locales du PLD et le siège du parti, certaines préférant soutenir les sortants, faisant campagne comme indépendants.

Tamisuke Watakuni, ancien président de la séance, Shizuka Kamei, ancien directeur du comité politique du PLD, sont les grandes figures de la défection. Avec trois de leurs confrères, Hideaki Tamura, Hisaoki Kamei (sans lien de parenté avec S. Kamei), et Kensei Hasegawa, ils ont créé un nouveau parti, le *Kokuminshintô*, Nouveau parti du peuple. Watakuni en est le président et H. Kamei, le secrétaire général. Un autre parti s'est créé autour du gouverneur de Nagano, Yasuo Tanaka, le *Shintônihon* (Parti du Japon).

Le Premier ministre a fait de la réforme l'enjeu des élections et placé l'électeur en position d'arbitre. Il est parvenu à déplacer le clivage électoral, pour le faire porter non sur l'alternative majorité-opposition démocrate, mais sur l'alternative réformistes–non réformistes, le parti démocrate étant rejeté dans le second camp. L'habileté du Premier ministre a porté un coup au parti démocrate qui subit sa première défaite depuis sa création en 1998.

Le PLD a remporté 296 sièges à la chambre basse (212 précédemment), et la majorité, 327 (30 au Kômeitô). Le Minshutô est passé de 177 à 111 sièges. Les sièges se répartissent

<sup>1</sup> *Lettre du Japon*, n°1, novembre 2004.

<sup>2</sup> Le projet de réforme a été adopté le 11 octobre par la chambre des Représentants (avec un écart de 200 voix, non plu de cinq), et le 14 par la chambre des Conseillers (à 134 voix contre 100).

ainsi entre les deux principaux partis : 219 au scrutin majoritaire et 77 à la proportionnelle pour le PLD ; 52 au scrutin majoritaire et 61 à la proportionnelle pour le parti démocrate.

Dans les circonscriptions tenues par des dissidents, neuf des candidats dépêchés par M. Koizumi ont été élus au scrutin majoritaire. Dix-huit des dissidents ont été élus, dont treize comme candidats indépendants. Douze ont voté pour M. Koizumi dont le mandat de Premier ministre a été renouvelé<sup>3</sup>. Le Premier ministre peut arguer d'un mandat populaire clair en faveur de la réforme.

Les Japonais ont témoigné d'un vif intérêt pour les élections et le taux de participation a atteint 67,52%, contre 59,86% aux élections précédentes. La réforme de la Poste et celle des retraites en étaient les principaux enjeux à leurs yeux. La réforme de la Poste, qui ne leur semblait pas prioritaire voilà quelques mois encore, est soutenue par la majorité des Japonais (55%)<sup>4</sup>. La cote de popularité du Premier ministre a atteint 60% au lendemain des élections, bien que les Japonais aient été surpris du succès du PLD, qu'ils ont parfois trouvé trop écrasant<sup>5</sup>.

Positions du PLD et du parti démocrate sur les principaux thèmes des élections<sup>6</sup> :

	PLD	PD
Réforme de Japan Post	Division en 4 sociétés	Abaisser de 10 à 5 millions de yens en 8 ans le plafond des dépôts autorisés sur les comptes postaux.
Retraites	Unification des régimes salariés et fonctionnaires	Unification des régimes publics de retraites (populaire kokumin, santé publique kôsei, mutuelle kyôsai)

<sup>3</sup> « 2/3 yotô kokkai ippen », *Asahi*, 22 septembre 2005.

<sup>4</sup> *Asahi* ; un sondage du gouvernement sur la réforme conduit en mars 2005 trouvait un taux de soutien de 49%.

<sup>5</sup> 40% des personnes interrogées par *Aera* (vol. 18 n°50, 26 septembre 2005) ; 35,8% des personnes interrogées par le *Yomiuri* (14 septembre 2005).

<sup>6</sup> *Asahi*, 20 août 2005.

Politique familiale	étendre la prise du congé parental et la réduction des horaires de travail pour les jeunes parents	Allocation de 16 000 yens par mois par enfant jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire
Réforme du régime des fonctionnaires	Réduire les dépenses en diminuant fortement le nombre de fonctionnaires	Réduire par deux les dépenses liées au traitement des fonctionnaires en trois ans
Politique étrangère	Promouvoir une diplomatie pacifique par une coopération internationale fondée sur le partenariat nippo-américain	Repenser les relations avec les États-Unis et renforcer les relations avec la Corée du sud

Sources : *Asahi*, *Yomiuri*, *Mainichi*, *Kyôdô News*.

## **2. Le gouverneur de Tokyo a été réélu en juillet, et les élections municipales, considérées comme un « baromètre national » ont confirmé la tendance au bipartisme**

Le 3 juillet, le gouverneur conservateur Shintarô Ishihara a été réélu à la tête de l'assemblée locale de Tokyo. Comme lors des élections législatives de novembre 2003, et des sénatoriales de juillet 2004, le parti libéral démocrate l'a emporté avec une moindre marge qu'en 2003, le second parti de la coalition au pouvoir, le parti bouddhiste, a progressé légèrement, et le parti démocrate a gagné des sièges au détriment de la gauche (le parti socialiste n'a emporté aucun siège) : l'opposition de droite a donc progressé dans les élections.

Nombre de sièges remportés par les principaux partis :

	Avril 2003	Juillet 2005
PLD	51	48
PD	19	35
Kômeitô	21	23
PC	15	13

Le taux de participation à ces élections a été inférieur à ce qu'il avait été en 2003 (près de 44% contre un peu plus de 50%). Vingt-deux femmes ont été élues contre dix-neuf aux

élections précédentes. Le LDP est passé sous les cinquante sièges pour la première fois depuis 1993. La seconde force politique de la chambre n'avait pas emporté plus de trente sièges depuis 1965. Le PD dépasse ainsi le Kômeitô, qui a soutenu 17 candidats PLD dans ses élections et a contribué à l'élection de 16 d'entre eux. Les élections ont eu lieu pendant les délibérations de la chambre basse sur le projet de réforme postale, et après la publication d'un rapport de la commission fiscale appelant à la suppression des allocations familiales. La réforme postale et la politique familiale ont donc été au cœur des élections. A l'égard de la réforme postale, leurs résultats ont été diversement interprétés, certains y voyant un rejet du projet porté par le Premier ministre, d'autres une désapprobation de la résistance au changement du PLD.

Les élections municipales de Tokyo sont considérées comme un baromètre national. La victoire du parti socialiste en 1989, celle du Nouveau parti du Japon en 1993, et celle du parti communiste en 1997, ont été suivies de succès nationaux aux élections qui ont eu lieu après. Les résultats des élections municipales à Tokyo laissent donc présager une meilleure performance du Parti démocrate aux législatives, bien qu'il tende à réaliser de bons scores dans les circonscriptions à la proportionnelles, plutôt que dans les circonscriptions uninominales. Ces élections avaient donné à penser, malgré cela, que la distance entre les deux premiers partis de la Diète se réduisait. Le tour de force du Premier ministre aux législatives, et le succès que lui a une nouvelle fois valu son charisme, n'en sont que plus remarquables<sup>7</sup>.

Sources : *Asahi*, *Yomiuri*, *Mainichi*, *Kyôdô News*.

### **3. Relations nipponico-chinoises et nipponico-coréennes : le soixantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale ne fait pas oublier la crise du printemps dernier**

Le soixantième anniversaire de la Seconde guerre, célébré au mois d'août à Tokyo, a été ponctué par une déclaration du Premier ministre faisant écho à celle d'un de ses prédécesseurs, M. Murayama, en 1995. Cette

<sup>7</sup> La victoire du PLD aux législatives de septembre est due à M. Koizumi pour 58% des personnes interrogées par l'*Asahi* (« Jimintô no shôin Koizumi shushô 58% », 14 septembre 2005).

déclaration d'un Premier ministre socialiste avait été perçue comme la première véritable manifestation d'un profond repentir du Japon sur les exactions commises pendant la période militariste. Survenant dans un contexte de tension latente, après les altercations du mois de février entre le Japon et la Corée du sud sur les îles Takeshima, une rencontre sans chaleur entre Koizumi et Roh le 20 juin, et les manifestations du mois d'avril en Chine, la déclaration de M. Koizumi a réaffirmé avec vigueur son engagement en faveur de la paix et sa « détermination que plus jamais le Japon ne prenne la voie de la guerre ». Il y a souligné que le Japon, « par la colonisation et l'agression, a infligé un dommage et une peine considérables à beaucoup de peuples, notamment à ceux d'Asie ». Une nouvelle fois, il a exprimé « son profond remord et ses excuses les plus sincères ». Tous les Japonais, plus de 70% d'entre eux n'ayant pas connu la guerre, ont reçu une éducation orientée vers la paix et y aspirent profondément, dit-il encore, pour conclure que « cette nation très attachée à la paix va œuvrer à la réalisation de la paix et de la prospérité dans le monde ».

La déclaration du Premier ministre Murayama, 15 août 1995 :

Rendant hommage à la réussite japonaise, le Premier ministre dit toute sa gratitude aux pays qui ont aidé le Japon, au premier chef, les États-Unis. Il poursuit ainsi :

« A un moment, dans le passé proche, le Japon, suivant une politique nationale erronée, s'est avancé sur la voie de la guerre pour sombrer dans une crise fatale, et par sa domination coloniale et son agression, a causé un dommage et une souffrance considérables aux peuples de nombreux pays, particulièrement d'Asie. Dans l'espoir que plus jamais cette erreur ne soit commise à l'avenir, je considère ces faits irréfutables dans un esprit d'humilité et exprime une fois de plus, mon profond regret et mes sincères excuses. Laissez-moi exprimer mon sentiment de deuil profond pour toutes les victimes, chez nous et à l'étranger (...) »

La réitération des excuses atténuée quelque peu leur portée, mais le geste cette fois, s'est lié à la parole et le Premier ministre a renoncé à se rendre au temple Yasukuni cette année (le 15 août)<sup>8</sup>. Début juin, plusieurs personnalités du

<sup>8</sup> En septembre, la Cour d'appel d'Osaka a rendu un arrêt tenant pour inconstitutionnelles ces visites du

PLD avaient appelé le Premier ministre à suspendre ses visites (le Président de la Chambre basse et huit anciens premiers ministres). La nécessité de la construction d'un lieu laïc où honorer les personnes décédées dans des combats s'impose progressivement, en vue d'atténuer les frictions avec la Corée du sud en particulier (la Chine est soupçonnée de jouer de l'anti-japonisme à des fins nationalistes). Une autre hypothèse défendue notamment par Hidenao Nakagawa, président du comité des affaires parlementaires du PLD, envisage le « retrait » des criminels de classe A. Le temple s'y est toutefois fermement opposé, affirmant que le peuple japonais n'avait pas admis la notion de criminels de guerre.

Les principales personnalités politiques ont pris parti à la fin du mois de juin. Le président de l'association des familles des personnes qui sont décédées pendant la guerre (*Izokukai*) a souligné qu'il était sensible en tant que président de l'association, aux visites du Premier ministre, mais qu'il convenait de ménager les pays voisins. Les membres de l'association se sont immédiatement distanciés des propos de leur président. Le président du Kômeitô a averti le Premier ministre qu'une nouvelle visite pourrait nuire à leur collaboration. Le secrétaire général du PLD, M. Takebe, et le président du parti démocrate, M. Okada, sont favorables à la construction d'un nouveau lieu de culte.

L'opinion, pour sa part, souhaite dans sa majorité (52%) l'arrêt des visites. 76% de ces personnes le souhaitent par considération pour les pays voisins, 13% seulement en raison des criminels de guerre, 6% parce qu'il s'agit d'une sublimation du militaire ou d'une institution religieuse. Les 36% de personnes interrogées qui considèrent que les visites doivent se poursuivre trouvent curieux de faire ce que disent des pays étrangers (39%), que c'est un lieu de recueillement approprié (36%), parce qu'il y fait serment de paix (13%), ou encore parce que ces visites sont conformes à ses convictions (9%)<sup>9</sup>.

Sources : *Asahi*, *Yomiuri*, *Kyôdô News*

#### **4. Le G4 n'est soutenu ni par les États-Unis, ni par l'Union africaine**

---

Premier ministre, effectuées en violation du principe de séparation de l'église et de l'État.  
9 *Asahi*, 28 juin 2005.

Le Japon et ses trois partenaires du G4 ont renoncé à présenter leur proposition de résolution sur la réforme du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale durant l'été comme ils en ont manifesté l'intention à partir du mois de mai. Les quatre pays (Japon, Inde, Brésil, Allemagne) appellent à un élargissement de 5 à 11 sièges permanents (deux pour l'Afrique, deux pour l'Asie, un pour l'Amérique latine, un pour l'Europe de l'Ouest) et de 10 à 14 sièges non permanents (un pour l'Afrique, un pour l'Asie, un pour l'Europe de l'Est, un pour l'Amérique latine et les Caraïbes). Le Conseil se composerait ainsi de 25 membres, non de 24 comme le secrétaire général l'a proposé.

Le 16 mai, les quatre pays ont soumis un premier texte à 70 pays susceptibles d'appuyer leurs candidatures à un siège de membre permanent. Ils proposaient que l'Assemblée reconnaisse aux nouveaux membres permanents des prérogatives identiques à celles des cinq membres permanents actuels. Une clause de révision de la composition du Conseil en 2020 avait pour vocation d'apaiser les opposants (la France et le Royaume-Uni n'y étaient pas favorables, alors même qu'ils soutenaient les quatre candidatures). Ultérieurement, le G4 a envisagé le gel du droit de veto des nouveaux membres pendant 15 ans.

Dès le 3 juin, les États-Unis ont fait savoir au Japon qu'ils ne pourraient pas appuyer le projet du G4. Ils ont présenté leur vision de la réforme du Conseil peu après. Ils souhaitent une expansion limitée du Conseil, de deux nouveaux sièges permanents sans droit de veto dont un pour le Japon, et de deux ou trois nouveaux sièges non permanents.

Le G4 comptait encore sur l'appui de l'Union africaine. Les deux groupes avaient prévu, fin juillet, de se mettre d'accord sur un projet commun, mais ils n'y sont pas parvenus. Le G4 a déposé son projet au secrétariat de l'ONU le 6 juillet, espérant le soumettre à l'Assemblée générale la semaine suivante. Puis, les quatre pays ont décidé d'attendre le 5 août et la fin du sommet de l'Union africaine, la conclusion de ce sommet ne leur a pas été favorable. L'Union africaine opte pour une formule qui lui permet d'être mieux représentée. Le G4 a décidé de s'abstenir de présenter une proposition de résolution dans ces circonstances : un vote négatif réduirait à néant toute perspective pour ses pays d'obtenir un siège de membre permanent dans un avenir proche. Les quatre pays ont pour le moment le soutien de 90 pays environ. Une majorité de 128 États membres

est nécessaire pour qu'une réforme soit adoptée, ce qui rend crucial le vote des pays africains. Le 14 et le 15 septembre, M. Machimura et M. Koizumi ont respectivement fait un discours devant l'assemblée générale et insisté sur la nécessité de réformer le Conseil de sécurité. Le 16 septembre, le G4 a fait savoir qu'il présenterait un nouveau projet de résolution.

L'élargissement du Conseil de sécurité :

Projets	Membres permanents	Non permanents	Total
Union Africaine	6 nouveaux (avec veto)	5 nouveaux	26
G4 ***	6 nouveaux (veto gelé)	4 nouveaux	25
États-Unis	2 nouveaux (sans veto)	2 ou 3 nouveaux (réélection possible)	19 ou 20
Opposants au G4		10 nouveaux (réélection possible)	25

Sources : *Asahi, Kyôdô News.*

**5. Conférence à 6 : un quatrième cycle décevant**

La quatrième conférence à 6, commencée le 26 juillet, a été suspendue le 7 août et reprise le 13 septembre. Elle s'est conclue le 19 septembre sur un accord prévoyant son retour dans le régime du TNP, la dénucléarisation de la péninsule coréenne, l'instauration d'une procédure de surveillance et de vérification. En contrepartie, les États-Unis affirmaient qu'ils n'avaient pas l'intention de l'envahir et reconnaissent son droit à un usage civil de l'énergie nucléaire. Sa demande d'un réacteur à eau légère sera examinée le moment venu. Elle bénéficiera d'une assistance énergétique. La nécessité pour la Corée du Nord et le Japon de poursuivre la normalisation entreprise en 2002 figure par ailleurs dans la déclaration. Les parties ont convenu d'une nouvelle conférence, fin novembre 2005.

Dès le 20, la Corée signalait néanmoins que la livraison d'un réacteur à eau légère était pour elle une exigence préalable au processus de dénucléarisation.

Le Japon est parvenu à avoir avec la Corée du Nord une rencontre bilatérale sur la question des kidnappés le 14 septembre, sans obtenir de

résultats. Il espérait aussi pouvoir associer cette question au règlement de la crise nucléaire. Le cycle de conférence achevé, les deux États ont néanmoins déclaré vouloir reprendre rapidement les discussions sur la normalisation de leurs relations, interrompues en octobre 2002, et leur coopération en vue du règlement de la question des kidnappés, suspendue en décembre 2004. Par ailleurs, la rencontre bilatérale avec la Corée du Nord et la mention du Japon dans l'accord ont été perçues en elles-mêmes comme positives.

Sources : *Yomiuri, Kyôdô News, BBC.*

**6. Iter, un accord équilibré**

Un accord a été conclu le 28 juin entre les six partenaires du projet Iter (*International Thermonuclear Experimental Reactor*). Ce projet de réacteur thermonucléaire, démarré en juin 1985 par l'URSS et les États-Unis, réunit l'Union européenne (et la Suisse par le biais d'Euratom), les États-Unis, la fédération de Russie, la Corée du sud, la Chine et le Japon, sous les auspices de l'AIEA. Cette nouvelle technologie pourra être exploitée d'ici un demi-siècle, mais les premières opérations pourront en principe avoir dès 2016.

L'accord du 28 juin dernier fait de Cadarache, en France, le site d'hébergement du réacteur, tandis que le Japon se voit accorder une place prépondérante dans la réalisation du projet. Depuis septembre 2004, les candidatures des deux pays étaient en compétition. Le Japon a posé sa candidature en 2002 et proposait le site de Rokkasho (préf. Aomori). Sa candidature avait le soutien des États-Unis et de la Corée, et celle de l'UE, par la Russie et la Chine.

Mais le public japonais n'y était pas favorable, aliéné par les scandales relatifs à la gestion des centrales nucléaires. Une partie de l'administration elle-même était réticente : le ministère des Finances, une partie du ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, Sciences et Technologies (MEXT), redoutaient la charge financière de l'entreprise. Le coût du réacteur expérimental lui-même est évalué à 4,2 Mds d'euros, et le développement intégral du projet, au double sur trente ans. Le gouvernement français qui prend en charge 50% du financement du réacteur, en espère 3 Mds d'euros de bénéfices sur trente ans.

Au terme de l'accord retenu, l'Union européenne apporte 50% du financement du projet, et les cinq autres partenaires, 10%

chacun. La France finance 10% de la contribution européenne. L'Union européenne cède 10% de sa part de l'approvisionnement en équipement et matériel et de son « quota » de personnel (chercheurs, gestionnaires). Parmi les postes réservés au Japon, celui de directeur général d'Iter. Le Japon bénéficiera ainsi de 20% de ces commandes et de ces postes, l'UE de 40% et les autres partenaires à proportion de leur participation au financement du projet (10%). L'approche « élargie » pour laquelle a plaidé le Japon a mis en évidence l'importance de projets annexes relatifs à l'étude de la fusion nucléaire dans la réalisation du réacteur. Le Japon assurera 50% du financement de ces projets annexes (construction de centres de recherches notamment), à parité avec l'UE (ces projets représenteront 16% du coût total de la mise en place du réacteur). Enfin, l'UE s'est engagée à soutenir le Japon dans l'hypothèse où, le projet ayant abouti, un réacteur de démonstration devrait être construit.

Sources : iter.org, *le Monde*, *Kyôdô news*.

## POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ

**Sonoda Shigeto**<sup>10</sup>, « **Sortir des jeux nationalistes** », *Sekai*, juillet 2005, pp. 78-85.

*Les jeunes Chinois sont-ils anti-japonais ? L'auteur estime qu'ils le sont moins qu'on ne le prétend.*

Dans un entretien de Tanaka Akihiko et d'Okamoto Yukio paru dans *Chuo Koron* en juin, M. Okamoto estime que l'anti-japonisme des jeunes Chinois a atteint des sommets à cause de l'éducation nationaliste qu'ils reçoivent.

Pourtant, beaucoup d'études démentent ces propos. Le baromètre 2003 du sentiment des Asiatiques à l'égard du Japon, par exemple, trouve en ce qui concerne la Chine que 29,7% des Chinois considèrent que le Japon a sur leur pays une influence bonne ou plutôt bonne, 39,8% que cette influence est mauvaise ou assez mauvaise, et 30,4% sont sans réponse. La majorité des réponses est donc négative. Or, chez les jeunes d'une vingtaine d'années, les chiffres sont respectivement 31,7%, 27,2% et 26,5%.

---

10 Domaines d'étude : sociologie comparée, histoire contemporaine chinoise, des changements culturels de l'Asie. Cours sur l'Asie Pacifique à l'école doctorale de l'U. Waseda.

Le Centre de recherches sur les médias de l'Institut de sociologie chinois a fait une étude pendant les manifestations d'avril 2005 : les personnes qui disent aimer le Japon, ou bien l'aimer sont 28,5%, 10 points de plus que pour l'étude précédente, en 2001. La proportion a particulièrement grimpé chez les jeunes.

Pourquoi cette perception erronée du sentiment des jeunes Chinois à l'égard du Japon ? Elle provient sans doute de l'impression qu'ont les Japonais d'être attaqués. Que dire aux Chinois qui sont au Japon et entendent les camionnettes d'extrême-droite brailler leurs slogans, et considèrent que le Japon se droitise ? Si l'on estime que cet excès est entré dans la norme, pourquoi ne porte-t-on pas le même regard sur les manifestations chinoises ?

### L'émergence d'une nouvelle conscience de soi en Chine

Les camionnettes japonaises sont là depuis longtemps tandis que les manifestations sont nouvelles en Chine.

La Chine est depuis dix ans dans une situation d'anomie, de bouleversement des valeurs. La Chine de la révolution culturelle a imposé l'idéologie de la lutte des classes. Dans une société égalitariste où le progrès social est devenu seule source de fierté, le sac de Nankin par exemple a pris une valeur politique. Alors même que certaines personnes éprouvaient un sentiment anti-japonais, elles ne pouvaient le montrer. C'est, il faut le souligner, ce qui a permis la déclaration de 1972 et le rétablissement des relations diplomatiques.

Avec le progrès des réformes et le développement du sud de la Chine en particulier, les classes sociales ont resurgi, la perception qu'on en avait a changé, et une nouvelle idéologie est devenue nécessaire pour maintenir le peuple sous contrôle.

### Amour et haine : un sentiment double à l'égard de la Chine montante

Les Japonais éprouvent à l'égard d'une Chine qui s'affirme face à l'extérieur, un sentiment double similaire à celui qu'ils ont éprouvé à l'égard des États-Unis. La Chine en tant que vainqueur de la Seconde Guerre mondiale a eu un siège au Conseil de sécurité, mais le Japon ne lui a pas versé d'indemnités de guerre. Alors que le Japon entrait dans sa grande période de croissance, la Chine engageait le "grand pas en avant" et la révolution culturelle. Les Japonais ont eu le sentiment d'avoir perdu vis-à-vis des

Américains, non pas des Chinois, et leur sentiment de culpabilité était faible, bien qu'une barrière psychologique se fut érigée, empêchant que jamais ne puisse être envisagée la répétition d'actes semblables à ceux commis pendant la guerre. L'insatisfaction chinoise suffit cependant à faire entrer les deux pays dans un cercle vicieux.

En outre, dans les années 1990, alors que la Chine se développait rapidement, le Japon entrait dans "la décennie perdue". Deux états d'esprit opposés, la Chine prenant confiance en elle, et le Japon perdant confiance en lui, ont fait s'écrouler l'équilibre subtile des relations des deux pays.

Dans ce contexte instable, la haine, le dédain, l'envie, la peur, se sont mêlés dans le sentiment des Chinois à l'égard du Japon. Tant que les problèmes historiques subsisteront, ils ne relèveront pas du passé, mais du présent.

**Mizuno Naoki**<sup>11</sup> « **Pour une mise en commun des documents historiques nippon-coréens** », *Sekai*, juillet 2005, pp. 116-122.

*Appelant à un compromis sur l'histoire, l'auteur indique quels gestes peut faire le gouvernement japonais dont la volonté de réconciliation est douteuse à ses yeux.*

Le gouvernement de Corée demande une liste des noms des Coréens morts au Japon pendant la guerre. Le gouvernement japonais s'est engagé à rendre public les documents nécessaires. On peut cependant douter de sa bonne volonté.

Le 31 août 1994, le Premier ministre Murayama a fait sa déclaration relative au plan du gouvernement japonais pour des relations pacifiques et amicales en Asie et annoncé la création d'un centre de documentation historique sur l'Asie. Ce Centre a effectivement été fondé en 2001 et les Archives nationales, le service de documentation du ministère des Affaires étrangères, la bibliothèque de l'agence de Défense ont commencé à mettre en ligne leurs documents. La site du Centre insiste sur l'importance de l'histoire dans la "conscience historique" des peuples et mentionne les débats qui y ont trait.

---

11 Enseigne à l'U. Kyoto, spécialiste de la Corée contemporaine, de l'histoire des relations internationales en Asie.

Mais ce qui est ainsi rendu public n'est rien de plus que ce qui peut être mis à disposition de toute personne qui le demande par les institutions concernées. Pour que le Centre ait un intérêt, il faudrait qu'il ouvre accès à davantage de documents, tels que :

1. Les documents établis par les autorités japonaises pendant l'occupation ;
2. Les décrets et politiques qui ont été tenus secrets ;
3. Des indications sur les documents détruits par le gouverneur général japonais en Corée au moment de la défaite ;
4. La publication des textes relatifs à l'adoption de noms de famille japonais.

En outre, il est indispensable de renforcer le dialogue et les échanges relatifs à l'histoire.

**Takagi Yoshitaka**<sup>12</sup> « **Indemnités de guerre à la Chine et procès** », *Sekai*, juillet 2005, pp. 124-134.

*Le Japon qui le 19 avril 2005 a voté en faveur d'une résolution de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, intitulée Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à une réparation des victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire, a une nouvelle raison d'indemniser les victimes de guerre chinoises, estime l'auteur.*

Cette nouvelle résolution, que quarante pays ont appuyée (dont la France, le Royaume Uni et la Chine), contre laquelle treize pays (dont les États-Unis et l'Allemagne) se sont abstenus (aucun pays n'a voté contre), rappelle dans son préambule le droit des victimes à être indemnisées personnellement. Ce droit trouve son fondement dans la convention de la Haye (1907, art. 3), dans celle de Genève (1949, art. 91), et dans deux articles de la convention de Rome qui a créé la Cour pénale internationale (art. 68 et 75).

[Les procès en réparation de citoyens chinois se sont multipliés dans les années 1990, sans obtenir justice. Le droit des victimes de crimes contre l'humanité à être indemnisées est reconnu par le droit international, mais les tribunaux japonais interprètent les traités

---

12 Avocat.



internationaux en vigueur à la lumière des traités bilatéraux ou multilatéraux signés par le Japon après la Seconde Guerre mondiale, pour rejeter tout droit à réparation des victimes.]

#### Les procès chinois, du point de vue du droit international

Les registres de l'Association des avocats des procès d'indemnisation des Chinois après la guerre relève 107 procès de Chinois intentés à l'État japonais ou à des entreprises nippones. Ces procès portent sur les massacres perpétrés par l'armée japonaise, les violences sexuelles, le travail forcé, la guerre bactériologique conduite via l'unité 731, qui dans leur grande majorité ont constitué autant de violations des droits de l'homme, de la convention de Genève sur le traitement des prisonniers [signée en 1929 – avant celle, plus précise, de 1949. Le Japon a signé en 1934 la convention entrée en vigueur en 1931. Le Parlement ne l'a jamais ratifiée, mais le gouvernement japonais a fait savoir en 1942 qu'il s'y conformerait malgré tout] et de la convention de la Haye sur le traitement des civils en territoire occupé ou se trouvant pris dans un conflit [ratifiée par le Japon qui faisait partie des signataires, en 1911]. Le non-respect de ces conventions constituait une violation du droit international en vigueur.

En 1998, la signature du traité de Rome a permis la création d'un tribunal permanent pour juger les individus ayant commis de graves violations des droits de l'homme. C'était très novateur. En 1945, le tribunal de Nuremberg et le tribunal d'Extrême-Orient avaient établi une distinction entre crimes contre la paix, crimes contre l'humanité, et crime de guerre de droit commun. Le gouvernement japonais a reconnu les décisions du tribunal d'Extrême-Orient. Dans les années 1990, des procès ont été engagés par des Chinois qui avaient souffert par la faute de l'État japonais ou des entreprises qui avaient bénéficié de la mise en place du travail forcé.

#### La déclaration nippo-chinoise de 1972

Les signataires du traité de San Francisco renoncèrent à demander des réparations au Japon pour les crimes de guerre de droit commun (art. 14 (b) et 19). La question de savoir s'ils ont pu renoncer également aux réparations individuelles pour grave violation des droits de l'homme pose problème au regard de la convention de Genève (1949). Quand bien même cette faculté à renoncer à ce droit serait admise, elle n'apporterait rien au cas de

la Chine qui n'était pas partie à ce traité.

La Chine et le Japon ont signé en 1952 un traité de paix qui est interprété comme ayant entraîné comme pour le traité de San Francisco, une renonciation au droit individuel à réparation pour violation des droits de l'homme. Mais ce traité a été signé avec Taiwan et a été considéré comme illégal et non valide par la Chine populaire, laquelle n'a jamais signé de traité de paix avec le Japon.

En 1972, un traité de paix et d'amitié a été signé entre les deux pays et le Japon a reconnu le gouvernement de Chine populaire comme le seul gouvernement de la Chine. Dans ce traité, la Chine a renoncé à son droit à demander réparation des dommages de guerre. Mais qu'en est-il du droit à réparation des individus ?

Le traité de San Francisco spécifie que les États renoncent à toute réparation, en tant qu'États et au nom de leurs nationaux. La déclaration nippo-chinoise ne le fait pas. La guerre froide a rendu impossible toute action de citoyens chinois, mais des plaintes ont pu être déposées lorsqu'elle s'est achevée. Il devint possible de faire des pétitions auprès du gouvernement chinois pour des demandes en réparation à l'encontre du gouvernement ou des entreprises japonaises et la première eu lieu en mars 1992.

#### La situation actuelle

La convention de la Haye (1907) prévoit que les civils peuvent demander réparation d'un État, mais ce n'est pas l'interprétation qu'en ont faite les tribunaux japonais. Ils ne prennent pas en considération le droit de la guerre qui admet ce droit des individus à réparation, n'examine pas la jurisprudence internationale relative à la convention de la Haye, et aborde ces actes extraordinaires comme s'ils étaient ordinaires, sans appliquer l'imprescriptibilité qui caractérise les actions en justice s'y affirant.

En ce qui concerne le traité de San Francisco, les *memoranda* des gouvernements japonais et américains concordent. L'usage des bombes atomiques constituait également une violation de la convention de La Haye, ce qui suggère que les citoyens japonais auraient pu avoir le droit de faire une demande en réparation au gouvernement américain (que le gouvernement japonais n'aurait pas été obligé de soumettre). Les deux gouvernements ont préféré renoncer réciproquement à ce droit de leurs nationaux.

Par la déclaration nippo-chinoise, moins spécifique que le traité de 1952 signé avec

Taiwan, le gouvernement chinois n'a pas renoncé "au droit à réparation", mais a renoncé à "demander réparation". La déclaration doit se lire à la lumière du premier traité, que rejette la Chine et qui atteste de divergences de vues entre gouvernements chinois et japonais.

Le gouvernement japonais qui vient de voter en faveur d'une résolution pour l'indemnisation des victimes de violations des droits de l'homme, doit se conformer au droit international.

**Nakajima Mineo, Hiizumi Katsuo, Willie Lam**<sup>13</sup>, « **La nouvelle guerre froide asiatique** », **Voice**, **Septembre 2005**, pp.144-155.

*Les trois interlocuteurs se montrent sceptiques quant aux perspectives des Conférences à 6. Ce sont les propos de M. Nakajima qui sont retranscrits ici : le Japon ne doit, selon lui, compter que sur les États-Unis.*

On a annoncé le 7 juillet la reprise des négociations à 6 avec la Corée du Nord. Certains semblent en attendre la résolution de la question nord-coréenne. Ça révèle à mon avis une méconception de ce problème. La Guerre froide qui subsiste en Asie va se durcir à présent. La Chine qui avait joué un rôle d'intermédiaire entre la Corée du Nord et les États-Unis jusqu'à présent s'est rangée du côté de la Corée et je doute qu'elle ne fasse preuve de la fermeté qui conduirait la Corée du Nord à renoncer à l'arme nucléaire. Les échanges entre la Corée du Nord et la Chine ont augmenté l'année dernière. Le président Roh a une politique d'apaisement et place beaucoup d'espoir dans la réunification de la péninsule. Quant à la Russie, autre acteur des négociations, elle se rapproche depuis peu de la Chine, renouant avec leur idylle de la Guerre froide. On évolue donc, à mon sens, vers une situation où l'on aura les États-Unis et le Japon face à la Chine, à la Russie et aux deux Corée. Il faut donc que dans ce grand ballet que sont ces conférences à 6, le Japon insiste fermement pour la résolution de la question des kidnappés et du problème du nucléaire, en étroite coordination avec les États-Unis. Le Japon a compté jusqu'à présent sur la Chine pour l'aider avec la Corée du Nord et il s'est trouvé empêtré dans les manigances chinoises. Cette "diplomatie de l'amitié nippo-chinoise"

---

<sup>13</sup> M. Nakajima et M. Lam enseignent à l'université *Kokusai kyôyô dai* – Akita International U., et M. Hiizumi à l'université d'*Aichi kenritsu dai* – Université préfectorale d'Aichi.

était regrettable : le Japon n'a rien à espérer de la Chine dans ces négociations.

**Tanaka Shûsei**<sup>14</sup>, **Iio Jun**<sup>15</sup>, « **La foi plutôt que le parti – La scène politique nouvelle génération conçue par l'excentrique Premier** », **Chûôkôron**, **octobre 2005**, pp. 40-58.

*Un politologue et un homme politique partagent leurs réflexions sur la « dissolution de la Poste » (Yûseikaisan) et sur la situation politique créée par M. Koizumi.*

Tanaka : Le Jimintô reposait sur trois clientèles : les constructeurs, les postiers et les familles de défunts (association *Izokukai*). M. Koizumi combat deux de ces groupes. C'est ce qui a causé la perte de la faction Hashimoto.

Iio : M. Koizumi a prolongé la vie du PLD à court terme, mais a-t-il amélioré ses perspectives de long terme ? Il n'est pas impossible qu'il en ait fait une coquille vide.

Les élections générales appellent trois remarques. La première est qu'elles ont été provoquées par la volonté de M. Koizumi de faire passer un projet de loi et par l'opposition à laquelle il s'est heurté. Cette victoire est en fait une semi-défaite : comme M. Koizumi n'a pas réussi à transformer le PLD, il a été obligé de recourir à la manière forte pour se rallier les récalcitrants. Sans parvenir à créer de nouveau processus décisionnel, il a détruit l'ancien système. La seconde est que la dissolution a révélé que la communication entre factions n'est plus ce qu'elle était : la faction Kamei et les autres factions opposées à la privatisation ont en effet cru que M. Koizumi démissionnerait après le rejet de son projet. La troisième est que la dissolution n'était sans doute pas souhaitable : c'était un pis-aller pour M. Koizumi qui fait figure de canard boiteux [puisqu'il interrompra son mandat dans un an].

Tanaka : Dissoudre la chambre pour surmonter l'opposition de la chambre haute à un projet de loi était un acte sans précédent.

---

<sup>14</sup> Élu à la chambre des Représentants en 1983, il quitte le PLD après trois mandats pour devenir président du nouveau parti Sakigake. Ancien directeur de l'agence de Planification, il enseigne actuellement à l'université de Fukuyama,

<sup>15</sup> Politologue et enseignant (U. Saitama), il est l'auteur notamment de *Mineika no seiji katei* (« Les ressorts politiques des privatisations »), Presses de l'université de Tokyo, 1993.